

ABONNEMENT

Saumur : 30 fr.
Un an... 16
Six mois... 9
Trois mois... 5
Poste : 35 fr.
Un an... 18
Six mois... 10
Trois mois... 6

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 30
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du Journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 AOUT

LE BANQUET ROYALISTE

Joué soir a eu lieu, dans les salons de
l'Hôtel Continental, le grand banquet royaliste
à l'occasion du cinquantième anniversaire
de la naissance de M. le Comte de Paris.

Ce n'est pas la présence des notabilités
du parti, d'anciens ministres, d'anciens
membres de nos Assemblées qu'il importe
de signaler, mais celle de nombreux repré-
sentants de la grande industrie, du haut
commerce, de la finance, et aussi celle de
compromis et d'ouvriers de nos princi-
pales manufactures, venant associer le tra-
vail à cette fête de la fidélité politique et des
espérances nationales.

C'était là le caractère nouveau et signifi-
catif de la réunion. Déjà, on avait vu une
délégation des ouvriers parisiens aller por-
ter au prince exilé les vœux de la classe qui
souffre le plus de la ruine des affaires. Joué
soir, les chefs d'importantes maisons étaient
venus renouveler la démonstration en indi-
quant ainsi la cause supérieure à laquelle
ils attachent désormais le retour de la pros-
périté publique.

Le dîner a été brillant, et, au dessert, M.
le duc d'Audiffret-Pasquier, qui présidait la
réunion, s'est levé pour porter le toast à M.
le Comte de Paris.

Aussitôt un grand silence s'est fait et tous
les yeux se sont tournés vers l'orateur, qui,
d'une voix forte où l'on sentait pourtant
l'émotion, a prononcé un discours élevé et
patriotique dont plusieurs passages ont sou-
levé des acclamations prolongées. Le salut
levé des acclamations prolongées. Le salut
levé des acclamations prolongées. Le salut
levé des acclamations prolongées. Le salut

guesclin, ont particulièrement transporté
l'auditoire, et les sautes d'applaudissements
ont, durant plusieurs minutes, couvert la
voix de l'éloquent orateur.

Mais il faut citer au lieu de résumer. Il y
a des paroles qui ne s'analysent pas, et
celles qui ont ému l'immense auditoire de
l'Hôtel Continental méritent de retentir jus-
qu'au fond du pays. Aussi reproduirons-
nous in-extenso le texte de ce discours dans
notre prochain numéro.

L'IDÉE DE FERROUILLAT
Et l'embarras de Floquet

M. Ferrouillat, ex-avocat sans causes,
tiré de sa médiocrité bavarde en 1870 par
son copain Gambetta, député puis sénateur
grâce à la camaraderie opportuniste, et tout
récemment appelé à garder les sceaux dans
ce cabinet radical où aucun homme de quel-
que valeur ne voulait entrer, M. Ferrouillat
eut la semaine dernière une idée.

Il venait de découvrir que l'archevêché
de Cambrai n'était pas concordataire.

Et, tout enthousiasmé de sa découverte,
il s'empressa d'en régaler le conseil des mi-
nistres.

— On nous demande des réformes ! s'é-
cria-t-il avec son bel accent méridional,
j'espère qu'en voilà une dont le peuple sera
content !

Quelques collègues applaudirent.
M. le président du conseil se gratta le
nez en jetant un coup d'œil inquiet à M.
de Freycinet qui était resté calme.

— Freycinet ne bouge pas, pensa M.
Floquet ; il doit y avoir un rat...

Et, prenant cette attitude modeste qui
lui est familière et qui convient à un grand
homme d'Etat, il demanda négligemment
au ministre de la guerre son avis.

M. de Freycinet dissimulait un imper-
ceptible sourire dans ses moustaches de
souris blanche.

En sa qualité de protestant, l'ancien mi-
nistre des affaires étrangères est beaucoup
plus ferré que ses collègues sur les ques-
tions religieuses.

— Mais, dit-il de sa voix miace, mon
honorable confrère Ferrouillat a-t-il bien
réfléchi à ce qu'il propose ?

— Comment ! mugit le garde des sceaux.
— C'est que, reprit M. de Freycinet, le
siège épiscopal de Cambrai a été érigé en
archevêché en vertu d'un traité officiel
passé entre le Pape et la France sous le
gouvernement du roi Louis-Philippe.

— Sapristi ! fit Ferrouillat.

— Et, continua M. de Freycinet, il ne
serait peut-être pas bien... prudent, à l'é-
poque de difficultés internationales où nous
sommes, de justifier certaines prétentions
de quelques voisins en donnant l'exemple
d'une dénonciation de traité que nos intérêts
matériels ne réclament point.

M. Floquet, président du conseil, se re-
cueillit pendant quelques secondes, puis il
prononça ces sages et franches paroles :

— Vous savez, mon cher Ferrouillat,
que je suis de cœur avec vous, comme avec
les grévistes, comme avec les intransigeants,
comme avec les révolutionnaires et les
anarchistes ; seulement, comme je le disais,
dans mon discours à Tours, si je suis fer-
mement résolu à tenir toutes mes promesses,
il faut qu'on me laisse choisir mon heure.
Non seulement l'archevêché de Cambrai
sera démoli, mais nous démolirons égale-
ment le Concordat. Quand ? Je ne saurais
le dire. Ce sera le plus tôt possible. En at-
tendant, je crois que nous devons nous
rendre aux observations de notre collègue
Freycinet.

Et l'ajournement fut prononcé à l'unani-
mité, moins une voix, celle du garde des
sceaux.

Il fut décidé, d'ailleurs, que cet incident
ne serait pas communiqué à la presse.

Mais on sait que les ministres républi-
cains ne sont pas discrets.

LE BON PLAISIR RADICAL

L'Officiel a publié tout récemment une
note très importante. Cette note qui vise le
départ de la classe 1883 porte en effet que
des hommes appartenant à la classe 1884

seront également renvoyés dans leurs foyers
« et que le nombre en sera ultérieurement
fixé. »

C'est en effet le commencement de l'appli-
cation du service de trois ans. Les officiers ne
se trompaient pas quand ils ont dit que si,
dans la répartition de la classe de 1887, le
chiffre de la 2^e portion avait été fixé à
5,000 hommes, cette mesure n'avait d'au-
tre but que de préparer la voie au service
de trois ans.

Ainsi, non seulement le ministre n'appli-
que pas la loi de 1872, la seule existante,
mais encore il n'attend pas le vote de la
nouvelle loi sur le recrutement : c'est le
bon plaisir du ministre qui en tient lieu.

Cela n'empêche pas nos gouvernants
d'affirmer, en toute occasion, que le régime
actuel est avant tout respectueux de la léga-
lité.

Ne nous laissons pas tromper par les
apparences.

En renvoyant une partie de la classe de
1884, le ministre obéit à une nécessité bud-
gétaire, qui deviendra plus impérieuse avec
le service de trois ans.

On prétend que M. de Freycinet préfère
ce renvoi anticipé au système si critiqué,
avec raison, des nombreux congés et per-
missions sans soldes de ses prédécesseurs.

La vérité est que le ministre utilise si-
multanément les deux procédés, car nous
apprenons que la direction du contrôle au
ministère vient encore faire prescrire l'en-
voi des situations de journées économisées
à l'aide de permissions.

Dans l'ancienne armée, les inspecteurs
aux revues recherchaient avec soin les
hommes de paille, afin de les faire rempla-
cer de vrais soldats en chair et en os.

Dans l'armée nouvelle, talonné par la
nécessité de trouver de l'argent pour satis-
faire aux prodigalités politiques, le gouver-
nement licencie les combattants.

C'est un acheminement à la suppression
des armées permanentes. Le radicalisme va
être satisfait. Cela ne vaut-il pas l'abandon
des intérêts de sécurité les plus directs, les
plus urgents du pays ?

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

CHAPITRE II

L'HÔTEL DE MEMPHIS

(Suite)

Puis il démarra lentement des quatre roues de
son fiacre. Il allait d'un trot sur place assez habi-
lement combiné, cherchant les obstacles, s'affron-
tant aux voitures, piquant sur les groupes de
casseurs, attendant le bon plaisir des gens à se
garer et les avertissant avec mansuétude, au lieu
de les écraser rondement selon les habitudes tra-
ditionnelles de la carrosserie parisienne.

Camille, sans s'expliquer ce manège, l'avait
pourtant remarqué. C'est pourquoi il s'agitait
d'impatience dans sa caisse capitonnée et, enfin,
poussé par l'exaspération à son comble, il mettait
la tête au vasistas et vociférait :

— Mais, cocher, allez donc ?

— Eh ! bourgeois, faut pas cependant écraser
le pauvre peuple.

Le pauvre peuple, toujours ! Rien ne démontait
plus le calme de Camille que cette sempiternelle et

universelle lamentation sur le pauvre peuple.
Pauvre peuple et Souveraineté nationale ! Ces
expressions provoquaient chez lui des intensités
d'irritation à lui faire éclater le cerveau.

Le cocher, en dépit des objurgations, des
exclamations, des agitations du bipède qu'il voit-
rait, n'en avançait ni plus ni moins. Il embouchait
les ruelles les plus étroites, s'engageait dans les
encadrements les plus épais.

Enfin, après une interminable demi-heure de ce
train d'enterrement, le fiacre atteignit le n° 45 de
la rue de Rivoli.

Camille s'élança de sa prison, jeta au cocher un
regard féroce, et escalada quatre à quatre les
marches d'un escalier jusqu'au deuxième étage.
Quelqu'un montait derrière lui et, avec l'aisance
d'un locataire, gagnait l'étage au-dessus.

Camille poussa le bouton de la porte à gauche
sur le deuxième palier, entra et repoussa le bat-
tant. Aussitôt, l'inconnu du troisième palier, qui
n'était autre que le monsieur au registre de l'hôtel
de Memphis, tourne bride et redescendit. Il
s'arrêta à la loge du concierge et exhiba sa mys-
térieuse et magique carte bleue.

— Le monsieur du second étage, porte à gau-
che, quel nom ?

— Daniel de Pragal, monsieur l'agent.

— Bon. Que fait-il ?

— Rien.

— Comment, rien ?

— Puisqu'il est avocat.

— Il vit donc de ses rentes ?

— Probablement. Il est, d'ailleurs, rangé...

— Moi, je le crois, au contraire, dérangé... de
cerveau.

— Bah ! poussa le concierge avec des yeux de
grenouille malheureuse.

— Merci.

Et l'agent quitta la loge.

Pendant ce temps, Camille était entré comme
un coup de vent dans la chambre de son ami Daniel.

— Me voici, dit-il.

— Je t'attendais, mon bon. Entré cinq et six
heures ? Voyons.

Et, tirant nonchalamment sa montre :

— Tu es en retard d'un bon quart.

— Mon ami, je suis venu dans une coquille
d'escargot. Mon cocher n'avait que de la mélasse
dans les veines.

Et se jetant dans un fauteuil :

— Manquée, mon ami ! manquée !

— Manqué quoi ? manqué qui ?

— Oui, manqués de deux jours, le rêve de mon
cœur, le bonheur de ma vie, la femme de mes
espérances...

— Parle en prose, Camille ; parle en prose.

— Eh bien ! oui, ma future ! partie avec son
père ! J'arrive de leur hôtel.

— Comment ? Ta future ? Il y a deux heures je

ne t'en connaissais point et tu chancelais même
dans tes projets incertains de mariage possible.

— Cela ne fait rien, mon ami. J'ai trouvé la
femme qui me convient. C'est ma future, en
attendant que je sois son mari. J'irai la chercher
au bout du monde... en passant par Dijon. Car
ils sont à Dijon. C'est pourquoi je pars ce soir,

pour cette capitale des bons vins, de la moutarde
et de Charles le Téméraire.

— Tu vas faire comme le doc Charles, mon
cher. Tu te lances dans la témérité avec une
ardeur qui m'épouvante. La rejoindras-tu ?

— Je la rejoindrai.

— Lui plairas-tu ?

— Je le désire et je l'espère.

— Et si son père te la refuse ?

— Il ne manquerait plus que cela. Mais il me
l'accordera.

— Bon. Et si elle est sans fortune ?

— Cela m'est égal.

— Et si elle a mauvais caractère, une maladie
héréditaire, un grand-père au bagne, que sais-je ?

Car enfin, tu ne connais ni sa famille, ni son état
de santé, ni son tempérament, ni...

— Si l'on connaissait tout d'avance et de suite,
qu'il jamais se marierait ?

— Je suis édifié. Tu entres dans une période de
fièvre conjugale aiguë et je ne t'en guérirais pas.

A propos de la note relative au départ de la classe 1883, la France militaire félicite chaudement M. de Freycinet « pour avoir renvoyé les soldats d'Algérie et de Tunisie en même temps que leurs camarades de France.

« C'est, dit ce journal, une œuvre de justice que nous réclamions depuis de nombreuses années. On a compris qu'il était souverainement inique de retenir jusqu'au 15 octobre les hommes qui précisément ont peiné le plus et qui, pour ce motif, devraient être renvoyés avant les autres. »

L'Avenir militaire met avec beaucoup de sagesse une restriction à ses félicitations :

« Nous applaudissons des deux mains, dit-il, au sentiment qui fait parler ainsi notre confrère.

« Mais qu'il veuille bien nous permettre de lui faire remarquer que cette libération anticipée des hommes sous les drapeaux en Algérie et en Tunisie aura pour effet de réduire, pendant près de trois mois, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée des recrues, les effectifs des corps de troupe et des différents services dans une telle proportion qu'il sera absolument impossible d'organiser une colonne, quelque faible qu'elle soit. »

« Chaque année, l'armée d'Algérie est dans une situation critique depuis le départ de la classe jusqu'à l'arrivée du contingent, et elle a été, de ce fait, souvent dans l'embarras.

« Nous savons que les généraux d'Algérie ont maintes fois adressé aux ministres des plaintes à ce sujet.

« Au lieu de faire disparaître cette période critique, on va donc en augmenter la durée, tandis qu'il faudrait tout au moins la diminuer.

« Sans doute, il paraît injuste de garder sous les drapeaux les hommes de l'Algérie après le départ de ceux de France. Mais il y a là un intérêt général qui demande satisfaction.

« C'est un côté des questions politiques, financières et militaires qui échappe trop souvent aux gouvernants républicains et à leurs officieux. »

BRANLE-BAS DE COMBAT

Le ministre de la marine, parti mercredi soir pour Toulon, a délégué la signature pour les affaires courantes à son chef d'état-major, le contre-amiral Gervais. Celui-ci a transmis l'ordre au vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars, préfet maritime et commandant en chef du 5^e arrondissement maritime, d'armer tous les cuirassés en catégorie de réserve à Toulon et l'avisé le *Papin*.

En voici la liste :

Le *Friedland*, le *Richelieu*, le *Trident*, le *Caiman*, le *Terrible*, cuirassés d'escadre ; les cuirassés le *Duquesclin* et le *Bayard* et la croisière la *Triomphante*.

Tous ces bâtiments ont leurs commandants, leurs seconds, un officier et un noyau d'équipage, à peu près un sixième de l'ef-

fectif normal. On les arme avec effectif réduit.

Dès qu'ils seront prêts à appareiller, ils se rendront aux îles d'Hyères, où ils participeront à une période d'exercices de dix jours, à la suite de laquelle ils seront replacés en réserve à Toulon.

Pendant la durée de l'armement des cuirassés ci-dessus, nous aurons dans la Méditerranée quinze cuirassés armés à savoir, six : le *Colbert*, le *Courbet*, la *Dévastation*, l'*Amiral-Duperré*, le *Redoutable* et l'*Indomptable* dans l'escadre d'évolutions, un septième, le *Vauban*, dans le Levant, et les huit navires qui viennent d'être mobilisés.

La mobilisation est donc entrée immédiatement en voie d'exécution. Une animation extraordinaire règne dans l'arsenal. Les provisions sont embarquées en prévision d'une campagne de quinze jours environ. Tous les projectiles sont mis à bord. Les mouvements ont été poursuivis la nuit à la lumière électrique, au moyen de puissants projecteurs installés sur les cuirassés.

Lorsque ces forces navales seront réunies, l'amiral Amet fera exécuter aux navires mobilisés, concurremment avec ceux de son escadre, des manœuvres et exercices divers avec tirs de toutes armes, afin de pouvoir se rendre un compte exact du degré de solidité de ces divers bâtiments qui, à midi encore, dormaient dans les eaux calmes du port et qui, dans vingt-quatre heures, seront certainement sous vapeur pour rallier le point de concentration.

L'escadre mobilisée est placée sous le commandement du contre-amiral Rallier du Baty, qui arbore son pavillon sur le cuirassé *Trident*.

A cinq heures du soir, tous les navires étaient sortis du port et se trouvaient en rade pour terminer leurs derniers préparatifs. Les équipages ont été embarqués avant la nuit et les officiers pris dans les services à terre ou sur les navires-écoles ont rejoint sans retard le nouveau poste qui leur était assigné.

La mobilisation est si promptement exécutée que quelques navires avaient déjà avant-hier soir leurs feux allumés.

Tous les cuirassés ont quitté la rade moins de 24 heures après la réception de l'ordre. Les résultats acquis sont considérables. L'amiral Krantz et le préfet maritime, émerveillés, ont adressé à tous de justes félicitations.

INFORMATIONS

DISSENTIMENTS MINISTÉRIELS

Il n'est pas question, en ce moment, de crises ministérielles, mais, malgré tous les démentis, des bruits persistent de dissensions, très réels d'ailleurs, qui se seraient élevés entre quelques membres du cabinet et le Président de la République.

M. Floquet, avec deux ou trois de ses collègues, s'éloigne, dit-on, de plus en plus du chef de l'Etat, qui l'avait appelé au pouvoir sans aucun enthousiasme et par simple nécessité. D'autre part, M. Carnot

aurait été froissé de la décision prise par M. Floquet de ne plus se trouver à ses côtés dans une cérémonie publique, et de se refuser aux voyages de Fontainebleau pour les réunions des Conseils.

M. de Freycinet, au contraire, fréquente de plus en plus chez le Président de la République, se montrant auprès de lui timide, conciliant, modéré, désérent à l'excès, n'oubliant jamais qu'il a été à l'École polytechnique « l'ancien » du chef de l'Etat, et rappelant en toute occasion propice qu'il était le collègue et l'ami de son père.

De là, dans le cabinet, quelques dissensions minuscules, qui ne modifient en rien la situation actuelle, mais qui peuvent s'accroître subitement à la rentrée du Parlement, et qui sont en tout cas très perceptibles pour les observateurs sérieux et très intéressants même pour les sceptiques. (Figaro.)

LES CONSEILS GÉNÉRAUX ET LES PRESTATIONS

Nous avons dit qu'à la demande du ministre des finances, les Conseils généraux sont appelés à se prononcer, à titre consultatif, sur le projet de conversion des prestations en nature en une addition à l'impôt foncier, avec un caractère progressif très prononcé.

Les prestations en nature représentent aujourd'hui 15,324,272 journées d'hommes, 7,040,579 journées de chevaux, 9,120,420 journées de bœufs, mulets et ânes, 7,583,653 journées de charrettes, auxquelles il faut ajouter, pour chemins ruraux, 245,000 journées d'hommes, chevaux, charrettes, etc.

En tout, c'est un fonds nominal de 40 millions de francs environ, qui produit, en chiffres ronds, pour 25 millions de francs de travail utile.

LES INSTITUTEURS

M. Lockroy est un ministre actif. On annonce que son projet relatif à l'augmentation des traitements des instituteurs est déjà prêt.

Voilà qui n'aidera pas à grossir le chiffre des économies si péniblement obtenues par le sévère Peytral.

Mais il ne faut pas oublier que la République a fait des instituteurs ses plus terribles agents électoraux.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

Quelques jours après la session des Conseils généraux, M. Floquet fera paraître un mouvement administratif portant sur les sous-préfectures.

Il s'agit, avons-nous besoin de le dire, de donner satisfaction aux réclamations de plusieurs députés radicaux qui ne sont pas contents de leurs sous-préfets.

LES TRIPOTAGES DE M. BOULANGER

Sous ce titre, on lit dans le *Parti ouvrier* : « Le *Figaro* prétend que le journal officiel du boulangisme a répondu aux accusa-

tions portées par le *Parti ouvrier*, relativement aux tripotages commis par M. Boulanger, lors de son passage au ministère de la guerre, et à la dilapidation de 4 millions 300,000 francs de fonds secrets.

« Le *Figaro* se trompe, car aucun journal boulangiste n'a encore répondu.

« Le journal de M. Laguerre parle bien d'un reçu, remis par le général Ferron, constatant le montant de l'encaisse laissée par son prédécesseur. La France du 27 juillet 1887 avait déjà signalé ce fait.

« Nous savons que cette encaisse s'élevait à 1,900,000 fr. ; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

« Nous avons dit que M. Boulanger avait toujours volontairement négligé de justifier l'emploi fait par lui du million de fonds secrets qu'il a eus entre les mains du 1^{er} janvier 1886 au 17 mai 1887, et des 390,000 francs qu'il avait prélevés sur les fonds de réserve, dits *caisse noire*, accumulés par ses prédécesseurs et qui devaient être soigneusement mis de côté pour parer, en cas de guerre, aux premières difficultés.

« Contrairement à l'usage, qui veut que les ministres rendent compte au Président de la République de l'emploi de ces fonds, M. Boulanger a toujours dédaigné de remplir ce devoir.

« Et il ne répondra ni ne fera jamais répondre quoi que ce soit à ce sujet, pas plus qu'il ne fournira jamais d'explication sur les affaires du Cercle militaire, des baraquements à la frontière, des lits militaires, des vareuses des territoriaux, des 500,060 sommiers, etc. »

D'OU VIENT L'ARGENT

M. Pelletan, dit la *Presse*, demande d'où vient l'argent dépensé par les amis du général en propagande électorale. — Nous pouvons le rassurer à cet égard : l'argent vient au général, comme il venait à Gambetta, quand il fit sa campagne contre le Seize Mai ; il vient chaque jour des souscripteurs innombrables qui espèrent que le général débarrassera la France des parlementaires qui la grugent.

M. Pelletan manque de mémoire : qu'il se souvienne donc que le général Boulanger n'a jamais fait aucune affaire financière, et que tous les amis de la Justice ne peuvent en dire autant.

Qu'il n'oublie pas la façon étrange dont un journal qu'il connaît bien et qui lui est cher, a capitulé devant certaine campagne entreprise par un journal du matin.

Qu'est-ce que veulent dire ces airs mystérieux ? Est-ce que la *Presse* ne ferait pas allusion à M. Cornelius Hern ?

La *Justice* réplique vertement à la *Presse* :

« Avons-nous besoin d'expliquer le dégoût que nous inspire non-seulement l'emploi de pareils procédés de polémique, mais encore l'usage qu'en fait un homme qui calomnie et essaie de salir la maison d'où il est sorti ? »

Et la *Justice* fait suivre le note de M. Pelletan par la dépêche suivante adressée à M. Laguerre par M. Clémenceau, actuellement à Luchon :

« Je vous invite formellement à vous expliquer sur les insinuations contenues dans le filet paru dans la *Presse*, en réponse à l'article de Pelletan. »

Aux élections municipales qui ont eu lieu dimanche à Rouen, il y a eu cinq conservateurs élus et non pas quatre, ainsi qu'il a été dit par erreur.

On dit qu'un incident de frontière se serait produit au col de Tende. Deux soldats italiens, de la neuvième batterie d'artillerie de montagne, étant entrés sur le territoire français, ont été désarmés par les douaniers, qui ont gardé leurs armes et bagages.

CRISPI CHEZ BISMARCK

M. Crispi a quitté jeudi Friedrichshafen par un train express qui s'est arrêté exceptionnellement à la résidence du prince de Bismarck.

De là, il s'est rendu à Carlsbad, où il a retrouvé sa famille.

L'inquiétude persiste au sujet du voyage du premier ministre italien. Ainsi, une dépêche du *Figaro*, transmise de Rome, dit que les nouvelles de Berlin montrent M. de Bismarck très irrité contre la France, qu'il trouve « gênante ».

Pars, mon ami, Pars. —

— Eh bien ! oui, je pars, et dans deux heures, par le premier train. Seulement, tu crois ton rôle d'ami terminé ; il ne va que sérieusement commencer. Mon escargot est en bas. Je roule à l'heure. Prends ton chapeau et viens chez moi, chercher la clef de mon logement et le portefeuille de ma fortune-meuble. Si j'ai besoin d'argent, car j'ignore où je vais et les besoins qui m'attendent en route, tu pourras dans le portefeuille. Je suis passablement riche, tu le sais. On n'épuise pas le Pactole.

— Ah ! mon bon, tu es dans la cervelle toute une nichée d'araignées. Tu t'embarques sur un inconnu gros de tempêtes... —

— Quand on s'embarque, c'est toujours en risquant les coups de mer. Ta comparaison me plaît et j'ai, d'ailleurs, sur les figures de rhétorique une théorie... —

— Oh ! je sais que tu en as des quantités de théories à ton service. En cette affaire tu cours peut-être à la mort.

— Elle ou la mort !

— Comme du temps de la République. Une, Indivisible et première. Va, mon ami, cours, vole. Au fait, ce déplacement de tes activités folles, cette dépense de tes agitations chroniques, te feront peut-être quelque bien. Tu dois te fatiguer la tête, te laisser les jambes. J'ai aussi une théorie là-

dessus, moi.

— Tu vois donc que je n'ai point tort de poursuivre ma résolution de mariage. Tu devrais, toi, à ton tour, m'imiter dans le seul entêtement raisonnable de ma vie.

— Il est encore un peu tôt pour moi. Je n'ai aucune profession à étaler au-dessous de mon nom sur mes cartes de visite ou sur la plaque de ma sonnette.

— Et licencié en droit ?

— Pas de mauvaise plaisanterie, hein ! Je viens, justement de solliciter, hier, une place de substitut de la République. J'avais des recommandations. J'ai vu M. le premier président. Il m'a reçu comme un dogue magnanime reçoit un bichon importun. J'ai tout lieu de croire que mon siège va m'arriver sur quatre roulettes.

— Tant mieux ! Heureux garçon ! Le bonheur viendra te trouver dans tes pantoufles, toi, tandis que je suis obligé, moi, de courir en wagon après lui.

Quelques minutes encore et le fiacre, cette fois rapide et direct, déposait les deux amis rue Monthabor, devant la maison habitée par Camille Regour. Camille y occupait un logement à l'entresol, une grande boîte avec de petits compartiments. Le mobilier était riche et fantaisiste. Les bibelots les plus bétéroclites y abondaient. Tout s'y bousculait avec un désordre pittoresque qui reproduisait

exactement, sous une forme sensible, l'état mental du locataire.

— Mettons-nous bien dans l'esprit, commença Camille en jetant son veston sur une grande Vénus de marbre, que nous n'avons à nous que deux heures pour le portefeuille, la malle, le trajet à la gare et le départ du train.

— Et pour l'englouissement du pari, car tu me dois un festin de vingt-cinq louis.

— Je te demande un sursis. Il faut du temps pour dévorer deux cent cinquante francs par tête.

— Tu veux bien dîner cependant aujourd'hui ?

— Dico-t-on quand on va se marier et qu'on chasse à courre sa fiancée ? Naturaliste, va !

— Comme je ne suis pas dans ton cas, je préfère stationner au râtelier et ne t'accompagnerai donc pas à la gare.

— Bon !... D'ailleurs, pour être dans le ton général du quai de départ, il faudrait s'embrasser et répandre des larmes. Inutile de nous attendre. Ce serait accolades et pleurs perdus... Plus tard, je te développerai une théorie excellente à ce sujet.

(A suivre.)

« On a dit dans l'entourage du chancelier : Il faut espérer que le discours de Francfort-sur-l'Oder fera son effet et effrayera les Français. » Tout ceci fait que l'on se montre plus inquiet en Italie de la situation entre la France et l'Allemagne que des relations entre la France et l'Italie. Dans le monde de la finance on se montre très inquiet. »

Le Journal des Débats publie un renseignement analogue.

« On parle toujours de paix, lui télégraphie son correspondant de Rome, mais au fond on est inquiet. »

D'après le Standard, c'est de la France surtout qu'il s'agissait dans l'entrevue de Friedrichsruhe. Presque tous les journaux des capitales européennes sont du reste de cet avis.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le Prince Kan-In

Le jeune prince japonais qui vient de suivre un cours à l'École de cavalerie de Saumur, et qui va quitter notre ville incessamment, a offert, hier soir, un superbe dîner au général et au cadre de l'École.

L'année dernière, à la même époque, le prince avait reçu, à l'hôtel Continental, à Paris, l'état-major de Saint-Cyr, où il avait également suivi les cours.

C'est à l'hôtel Budan, le Continental saumurois, qu'a eu lieu cette mémorable réception. Les choses ont été faites royalement, et chacun en conservera longtemps le souvenir.

Un Saint-Cyrien avait dessiné un menu digne du jeune prince et de ses amphitryons. Ce soir, le prince Kan-In offre, au mess, à tous ses camarades de cours, un dîner qui promet d'être également splendide.

Mercredi dernier, au mess, le capitaine Tamoura, de l'armée japonaise, avait déjà, dans une réunion intime, fait ses adieux à ses collègues de cours.

On ne peut que se féliciter du passage à Saumur de ces jeunes étrangers qui quittent tous l'École de cavalerie après avoir établi des relations véritablement intimes dans les rangs de l'armée française, et laissent de leur passage un souvenir des plus agréables. Ces relations ont une importance plus grande encore : elles resserreront les liens de notre nation avec les puissances de l'Europe et de l'Extrême-Orient, et contribueront à maintenir le prestige de notre pays dans ces régions éloignées.

La 36^e brigade en manœuvres

Voici le tableau des cantonnements de la 36^e brigade, pendant les manœuvres qui auront lieu du 27 août au 9 septembre :

Lundi 27 août. — Quartier général à Brissac; 77^e de ligne, figurant l'ennemi, à Veziens; 435^e de ligne à Brissac.

Mardi 28 août. — Quartier général à Martigné; 77^e à Vihiers; 435^e à Martigné.

Mercredi 29 et jeudi 30 août. — Quartier général et 77^e à Vihiers; 435^e à Martigné.

Vendredi 31 août et samedi 1^{er} septembre. — Quartier général à Aubigné; 77^e à Montilliers; 435^e à Aubigné et à Machelles.

Dimanche 2 et lundi 3 septembre. — Quartier général à Thouarcé; 77^e à Thouarcé et Gonnard; 435^e à Thouarcé.

Mardi 4 septembre. — Quartier général et 77^e à Gonnard; 435^e à Joué-Etiou.

Mercredi 5, jeudi 6 et vendredi 7 septembre. — Quartier général et 77^e à Chemillé; 435^e à Chemillé et Joué-Etiou.

Samedi 8 septembre. — Quartier général et 435^e à Chalonnay; 77^e à Saint-Pierre-de-Chemillé. Dialectation.

Dimanche 9 septembre. — Quartier général et 435^e à Angers; 77^e à Cholet.

Conseil général de Maine-et-Loire

(Suite)

Le département de Maine-et-Loire possède actuellement 23 Comices agricoles.

Sur le crédit de 14,700 fr. inscrit au budget de 1888, une première somme de 4,000 francs a été, comme d'usage, attribuée au Comice de l'arrondissement de Saumur, une

deuxième de 700 fr. à la Société agricole et industrielle d'Angers, et une somme de 300 francs au Comice du canton N.-O. de Saumur.

Le surplus du crédit, soit 12,700 fr. a été réparti entre les dix-huit autres Comices, conformément à la délibération prise par le Conseil général dans ses sessions d'août 1880 et 1887, c'est-à-dire, une première moitié, répartie également entre tous les Comices, et la deuxième moitié, savoir : pour deux quarts proportionnellement au produit des souscriptions, et pour les deux derniers quarts, en raison de l'importance des primes et des médailles accordées par l'association sur ses ressources particulières.

Par suite de la création d'un nouveau Comice agricole à Vihiers, le Conseil général porte à 15,000 fr. le crédit annuel en faveur des Comices agricoles; il vote, en outre, 800 fr. pour la Société d'horticulture d'Angers, 300 fr. pour celle de Cholet, 500 fr. pour le cours d'arboriculture, 100 fr. pour la vérification des engrais et 100 fr. pour la chambre d'agriculture. Total, 17,500 fr. en faveur de l'agriculture.

Vote d'un crédit de 2,000 fr. pour subventions aux communes pauvres dépourvues d'établissements hospitaliers.

RÉCOMPENSE. — Par décision du ministre de l'intérieur et sur la proposition de M. le préfet de Maine-et-Loire, une mention honorable est accordée à M. Guénon, Georges, marchand à Saint-Hilaire-Saint-Florent, qui a sauvé plusieurs personnes aux abords de l'écluse du Thouet.

La Petite Guerre de M. Léo Taxil a publié successivement la liste des Loges maçonniques qui existent actuellement et sont placées sous l'obédience du Grand-Orient de France.

Dans ce nombre se trouve la Loge de Saumur, la Persévérance, fondée le 19 octobre 1835. Vénéralable : le F. François-Armand Renou, ancien notaire. Local des séances, 28, rue Daillé. — Tenue les premier et troisième samedis de chaque mois.

Ce renseignement est d'après le dernier relevé officiel du 1^{er} mai 1888.

On nous écrit de Doué-la-Fontaine :

« Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur a, paraît-il, choisi pour organe de ses communications officielles un journal libre-penseur que chacun des membres du Comice doit recevoir une fois par mois.

« En prenant cette décision, il nous semble que, par respect pour la société qu'elle a l'honneur de diriger, l'administration du Comice aurait dû veiller à ce qu'il ne s'imprimât sur cette feuille aucune chose contraire à la moralité publique ou au bon goût.

« Aussi, beaucoup de membres du Comice ont-ils été désagréablement surpris en voyant, sur le numéro du 12 août de ce journal, un feuilleton ordurier où s'étaient, dès les premières lignes, quelques sacrés noms de D... imprimés en toutes lettres.

« Nous savons de source certaine que beaucoup d'agriculteurs, qui sont en même temps des pères de famille consciencieux, sont décidés à envoyer leur démission de membres du Comice, plutôt que de laisser pénétrer dans leurs maisons de semblables éculubrations littéraires. »

LES INCENDIES EN MAINE-ET-LOIRE

A cette époque de l'année, les incendies deviennent trop fréquents en Maine-et-Loire et ce sont presque toujours les récoltes qui sont détruites. Déjà à la séance du Conseil général de mercredi dernier, M. le général d'Andigné signalait la coïncidence de ces sinistres avec le nombre sans cesse croissant de vagabonds dans les campagnes. Il constatait que dans une seule ferme de l'arrondissement de Segré on avait compté le passage de 150 mendians en un seul jour et que, dans l'espace de six jours, le feu avait pris dans cinq fermes différentes aux environs de Segré.

Nous avons encore aujourd'hui à mentionner trois nouveaux incendies de récoltes.

Le premier a eu lieu dans la nuit du 18 au 19 août à la ferme de la Frogerie, chez la veuve Ménard, commune de Sainte-Gemmes-d'Andigné. Cinq tas de gerbes ont été la proie des flammes. Les pertes s'élevèrent à 2,800 francs.

Le second a éclaté dans la même nuit à Saint-Pierre-Montlimart, chez M. Jean Brizard, cultivateur. Toute sa récolte a été détruite. Perte : 4,000 francs.

Le troisième a dévoré les récoltes et détruit la grange de M. Jean Ouilon, propriétaire à Botz. Réveillé tout à coup par les cris de ses bestiaux, le cultivateur s'est empressé avec ses gens de sauver ses animaux. Quand il est arrivé dans sa grange il a constaté que le foyer de l'incendie était une charrette de gerbes placée au milieu du bâtiment. Les pertes qu'il éprouve sont considérables.

On a bien des présomptions pour croire que ces sinistres sont dus à la malveillance. Car le plus souvent les fermiers ne s'expliquent pas comment le feu a pris où personne de la ferme n'avait occasion de passer le soir avec une lanterne. D'ailleurs les paysans ont toute l'année du foin, de la paille et d'autres fourrages très combustibles et c'est seulement à la saison des récoltes, spécialement lorsque les tas de gerbes ne sont pas battus que le feu éclate de tous côtés et toujours la nuit.

Les menaces des vagabonds suffisent à expliquer la cause de la plupart des incendies. (Journal de Maine-et-Loire.)

LE GIBIER

Il paraît qu'on s'était trop pressé de se lamenter sur le manque du gibier.

Maintenant que la moisson est à peu près terminée, on peut se faire un compte exact de la situation.

Le perdreau est très abondant, contrairement à l'attente générale; les compagnies de 15, 18 et 22 perdreaux sont en majorité dans un grand nombre de départements, et les perdreaux sont plus forts que la saison pluvieuse ne permettait de le supposer.

Les cailles sont nombreuses et le lièvre a réapparu presque partout.

En 1888, l'ouverture sera bonne, aussi les chasseurs doivent-ils reprendre espoir; ils peuvent sans crainte s'approvisionner de cartouches, car ils trouveront certainement plus de gibier que l'an dernier.

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE!

M. A. MERLET

Pédicure Spécialiste de Paris

Qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les CORS AUX PIEDS, ŒILS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS et ONGLES INCARNÉS, sans occasionner la moindre douleur, est visible à Saumur, Hôtel de la Paix, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Pour répondre aux nombreuses demandes qui lui sont faites, M. Merlet est obligé de prolonger son séjour jusqu'au 31 août.

Prix modéré.

N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE.

ANGERS. — Une dame peu gênée. — Il y a quelques jours, une voyageuse descendit à l'hôtel d'Anjou et se fit inscrire sous le nom de Géraldeau.

Mardi, cette cliente disparut sans crier gare; en même temps, on constatait la disparition d'un grand nombre de draps de lit.

Cette coïncidence singulière mit la puce à l'oreille du maître d'hôtel qui porta plainte immédiatement.

Le signalement de la dame fut envoyé dans plusieurs directions, et grâce aux recherches de la police, cette peu scrupuleuse personne aurait été, nous assure-t-on, arrêtée à Nantes, en compagnie... des draps de lit dérobés. (Patriote.)

VENDÔME. — Les noms des coupables sont connus, ce sont : le brigadier François et le soldat Bazily. Le colonel leur a infligé 15 jours de prison et a demandé qu'on élève cette peine à un mois; il a demandé pour le brigadier la cassation de son grade, et le renvoi dans un autre régiment.

PARTHENAY. — La Petite France, qui avait publié un récit erroné du suicide du caporal Vallade, dit aujourd'hui :

« Le ministre de la guerre a prescrit une enquête sur le suicide du caporal Vallade. D'après une nouvelle version, l'officier mis en cause ne serait pas coupable. Le caporal Vallade se serait suicidé dès le début de la course, parce qu'il avait été puni, anté-

rieurement de 15 jours de prison pour absence illégale, et qu'il craignait d'être cassé de son grade. »

Le général et la marquise de Charette donneront mercredi prochain une grande fête en leur château de Basse-Motte (Ille-et-Vilaine). On jouera une comédie de société, où les principaux rôles de femmes seront tenus par la comtesse Guillaume de Kergariou et la baronne d'Hannoncelles, née de Charette.

On mande de Toulon qu'une singulière affection atteint en ce moment un grand nombre de personnes de cette ville.

On attribue cette maladie, qui consiste en de violents maux de reins, à une absorption de raisin, dont le grain est encore recouvert d'une couche de poussière de sulfate de cuivre provenant du traitement de la vigne par ce produit.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 août.

L'allure du marché reste toujours la même; alternative d'hésitation et de reprise où cependant la fermeté domine en raison de la bonne tenue des places étrangères : le 3 0/0 termine à 83.67; le 4 1/2 0/0 à 105.55.

L'action estampillée du Crédit Foncier se négocie à 1,335; les diverses séries d'obligations ont un bon courant de demandes. Les capitalistes se portent avec empressement sur un titre aussi bien garanti et qui joint à un revenu rémunérateur les avantages des obligations à lots.

La Société Générale si longtemps immobile à 455 semble vouloir se fixer à 470.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiliers à 602.50.

La Banque d'Escompte se traite à 505. On a lieu de croire que ce cours sera dépassé. On sait que cet établissement est largement intéressé dans la Conversion des Emprunts portugais 5 0/0 dont s'occupent également la Société Générale, le Crédit Industriel et la Maison Ebrussi. Cette opération donnera lieu à une émission le 11 septembre prochain.

L'action de Panama s'inscrit à 262.

La souscription aux 5,000 obligations de la Société des Ardoisières de la Forêt est accueillie avec une faveur marquée. Les titres font prime de 30 centimes et la petite épargne les recherche comme valeur à mettre en portefeuille. L'obligation émise à 237.50 est remboursable à 250 fr. et produit un intérêt brut de 15 fr. Bien plus, c'est le 1^{er} novembre que les souscripteurs encaissent le premier coupon de 7.50. Les souscriptions sont reçues au siège social à Combrée (Maine-et-Loire), à la Banque Chammier et à la Banque de l'Ouest à Paris.

Les obligations de Porto-Rico garanties par le gouvernement espagnol sont à 293.50.

Les Chemins de fer Economiques sont fermes à 360.

La compagnie Transatlantique se tient à 527.

La hausse s'accroît sur les actions de la Foncière-Vie. La faveur dont jouissent ces titres est toute naturelle puisque les dividendes augmentent d'année en année et que la Compagnie voit grossir ses bénéfices à chaque exercice.

Nos chemins de fer sont fermes.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur.

Pâtés de foies gras (Marque Gratz, de Strasbourg), depuis 4 fr. 90.

Mortadelle de Bologne à 1 fr. 40.

Pâtés truffés de gibiers (Marque Dian).

TOUTE BOÎTE FACILE À OUVRIR.

HERNIÉS GUÉRISON COMPLÈTE

Récompense 2 Médailles

M. GLASER, notre compatriote Alsacien, bien connu en France et à l'étranger par les nombreuses guérisons qu'il a obtenues, est l'inventeur d'une nouvelle méthode, simple, facile et véritablement infaillible contre les Hernies, et lui seul, jusqu'à ce jour, peut en garantir la guérison radicale.

M. GLASER sera visible, à Saumur, le 7 septembre, hôtel de Londres; à Angers, les 8 et 9 septembre, hôtel du Cheval-Blanc.

Nous engageons nos lecteurs atteints à profiter de son passage, en allant le consulter. — Envoyer 50 cent. pour avoir la brochure, à J. GLASER, spécialiste-herniaire, à Mulhouse (Alsace).

CHALEURS Alcool de Menthe de RICQLÈS

(le seul véritable) contre les maux de tête et calmant instantanément la soif. Excellent aussi pour la toux et les dents. 46 récomp. dont 25 méd. d'or. Fab. à Lyon, C. d'Herbouville, 9. Dépôts partout. Ecrire le nom DE RICQLÈS.

PAUL GOORT, propriétaire-gérant.

Etude de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4.

Assistance judiciaire (Décision du bureau de Saumur, en date du 10 février 1886)

EXTRAIT De jugement de Divorce.

D'un jugement par défaut rendu au profit de M^{me} Eugénie Pasquier, épouse du sieur Ferdinand André, domiciliée de droit à Saumur, mais résidant de fait à Angers, rue Saint-Samsou, n° 1.

« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 10 février 1886. »

Par le Tribunal civil de Saumur, le 19 avril 1888, enregistré;

Contre le sieur Ferdinand André, ouvrier boulanger, demeurant à Saumur.

Et d'un exploit de MARCOMBRE, huissier à Saumur, en date du 22 juin 1888, enregistré gratis, contenant signification audit sieur André du jugement sus-énoncé;

Il appert que ladite dame André a obtenu le divorce contre son mari;

La présente publication est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Saumur, en date du 11 août 1888, enregistré gratis, et en conformité de l'article 247 du Code civil tel qu'il a été modifié par la loi du 18 avril 1886, sur le Divorce.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 13 août 1888.

LECOY.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Terrefort, Commune de Bagnaux, Avec 2 hectares 20 ares 60 centiares de terre et vigne en plein rapport, y attenant. S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, Rue de Bordeaux, n° 32. S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

TRÈS VASTE MAISON A LOUER

PRÉSENTÉMENT 7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur. Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros. S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Après décès. Le MERCREDI 29 août 1888, à 1 heure du soir, à Saumur, place du Mouton, dans une maison où est décédé M. BINET, rentier. Il sera vendu:

Bois de lit, buffet, armoire à glace, commode, fauteuils, chaises, tables, pendules, flambeaux, glaces, gravures, rideaux, draps, nappes, serviettes, chemises, vêtements, outils, batterie de cuisine, vaisselle, objets de literie et autres articles; Et un bateau, situé sur l'ancien Thouet, près le Pont-Fouchard. Au comptant, plus 10 0/0.

AVIS M. NEVEU Raphaël, courtier en vins à Saint-Hilaire-Saint-Florent, fait savoir à Messieurs les Propriétaires qu'il a à vendre plusieurs milliers de fûtailles fraîches vides à des prix avantageux.

A VENDRE

Au Comptant Fûts vides à retourner. Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur: Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique; Vin rouge nouveau à 80 fr.; Vin rouge supérieur à 100 francs; Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs. Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. Prix très avantageux.

UNE FEMME, d'une quarantaine d'années, demande des journées comme LAVEUSE ou comme FEMME DE MENAGE.

S'adresser au bureau du journal.

QUINCAILLERIE **ROLLAND Frères** 5, rue d'Orléans SAUMUR

Bicyclette Peugeot, 400 f. au comptant; Tricycle Peugeot, 500 f. au comptant, ou au tarif avec toutes facilités de paiement suivant références; Bicycle occasion, 150 fr.; Accessoires pour bicycles et tricycles.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture Progressive et Industrie Agricole, 33^e ANNÉE Paraissant tous les samedis AVEC DE NOMBREUSES FIGURES Franco à domicile, pour un an... 6 fr. — pour six mois... 3 fr. 50 — pour trois mois... 2 fr. 50 Étranger (Union postale) 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des receltes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique. Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

VERITABLE EXTRAIT DE VIANDE **LIEBIG** PRÉCIEUX POUR MALADES ET MENAGES Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales Hors concours depuis 1885 SE MÉFIER DES IMITATIONS Exiger la signal. du Bon J. V. LIEBIG en encre bleue sur l'étiquette Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

Royal Windsor LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils? **SI OUI** Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. **ENTREPOT: 22, rue de l'Écliquier, PARIS** Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations. Se trouve, à Saumur, chez M. BOURCET, 2, rue Saint-Jean.

Etude de M^e Jules MELIN, avoué à Tours, rue George-Sand, n° 1.

A VENDRE Par adjudication aux enchères publiques

LE CHATEAU HISTORIQUE DE CHENONCEAUX

Situé commune de Chenonceaux, sur la rivière le Cher, avec le Domaine en dépendant, parcs, jardins, terres, vignes, prés, bois, îles et moulins; Le tout situé communes de Chenonceaux, Civray-sur-Cher, Chisseaux et Francueil, canton de Bléré, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le SAMEDI 15 SEPTEMBRE 1888, à midi précis, à l'audience des criées du Tribunal civil de Tours, au Palais de Justice, à Tours

S'adresser, pour les renseignements: 1° A M^e MELIN, avoué poursuivant, à Tours, rue George-Sand, n° 1; 2° Et au greffe du Tribunal de Tours, où est déposé le cahier des charges.

INSTITUTION ROGER - MOMENHEIM Paris, 2, rue Lhomond (Panthéon), Paris. **BACCALAURÉATS** Sur 257 candidats présentés, 205 ont été admissibles et 195 reçus, dont 34 mentions. Envoi franco du prospectus et des noms et adresses des élèves reçus. Cours spéciaux pour la session d'Octobre-Novembre. Préparation aux Ecoles vétérinaires, d'agriculture et à l'École de **SAINT-CYR.**

UNION DES PROPRIÉTAIRES DE NICE SOCIÉTÉ ANONYME CAPITAL 100,000 FR. PRÉSIDENT M. CHRONICUR. 10, PLACE DE L'HOPITAL NICE. MAISON & VENTE 10, AVENUE DE L'OPERA, PARIS. SAU DE FLEURS D'ORANGER EXTRA. DÉPOSITAIRE À SAUMUR, M. ANDRIEU, Epicerie Centrale, 28, rue Saint-Jean.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES **BANDAGES HERNIAIRES** à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses DE MM. WICKHAM Frères, Drs, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS. SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON. Seul dépôt à Saumur chez M^{me} V. Lardeux, coutelier et bandagiste. Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS HENRI EICHE Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 AOUT.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.
2 1/2 %	83 50	85 50	Est	798 25	795 —	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	530 —	530 —
3 % amortissable	86 05	86 10	Paris-Lyon-Méditerranée	1270 —	1272 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	530 50	532 —	Est	393 50	396 —
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1152 50	1152 50	— 1865, 4 %	522 —	520 —	Midi	461 50	462 —
4 1/2 % (nouveau)	105 25	105 45	Nord	1565 —	1567 —	— 1869, 3 1/2 %	405 50	407 —	Nord	412 —	412 —
Obligations du Trésor	507 —	508 —	Orléans	1347 50	1344 25	— 1871, 3 %	398 —	396 —	Orléans	406 —	406 —
Banque de France	3770 —	3775 —	Ouest	918 75	917 50	— 1875, 4 %	520 —	522 —	Ouest	404 —	401 1/2
Société Générale	470 —	475 —	Compagnie parisienne du Gaz	1375 —	1380 —	— 1876, 4 %	521 —	520 —	Paris-Lyon-Méditerranée	399 75	398 50
Comptoir d'escompte	1042 50	1042 50	Canal de Suez	2190 —	2206 —	Bons de liquid. Ville de Paris	527 —	526 50	Paris-Bourbonnais	397 —	397 —
Crédit Lyonnais	598 75	598 75	C. gén. Transatlantique	527 50	527 50	Obligations communales 1870	484 25	484 75	Paris-Bourbonnais	596 25	597 —
Crédit Foncier, act. 100 fr.	1350 —	1355 —	Russe 5 0/0 1870	100 50	100 45	Obligat. foncières 1879 3 %	483 50	484 —	Canal de Suez	595 —	595 —
Crédit mobilier	370 —	361 25				Obligat. foncières 1 88 3 %	391 —	390 —	Panama 6 0/0	555 —	555 —
Canal Intér.-Panama	265 —	265 —									

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.